PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT VGR-727

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 564 100 $ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le conseil municipal a adopté le règlement VGR-727;

QUE : Tel que requis par la loi, ce règlement a reçu l'approbation de ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 janvier 2024 et entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

QUE : Ce règlement est disponible à la consultation sur le site Internet de la Ville ainsi qu'au bureau de la greffière;

QUE : Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 23ième jour de janvier 2024.

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR VGR-727

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ***ENTRÉE EN VIGUEUR VGR-727*** *en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 23e jour de janvier 2024, conformément à la Loi.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23ième jour de janvier 2024

Sandrine Bisson-Hautcoeur

Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière
Ville de Grande-Rivière